#### AR PREFECTURE

016-200054047-20171211-2017\_12\_11\_07-DE

Regu le 13/12/2017

## REPUBLICUE FRANCAISE



### **DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**

# **COMMUNE DE CONFOLENS**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE Le 11 décembre deux mil dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 4 décembre 2017, sous la présidence de M. Jean-Noël DUPRE, Maire.

COMMUNE DE CONFOLENS

Etaient présents :

Effectif légal du Conseil

Municipal: 27
Nombre de conseillers

en exercice : 27 Présents : 20 Excusés-Absents : 07 Délégations : 04 Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel Adjoints, M. PAULET Didier, M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal; Mme FLEURIAU Valérie, M.GOWLAND James, Mme LAFONT

Cindy, M. POINTIER Emeric, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD Christine,

Conseillers Municipaux,

Date de Convocation: 4 décembre 2017

Excusé(e)s / Absent(e)s:

M. BOUTY Philippe; Mme VILLEDARY Véronique; M. VIGNAUD Jean-Michel; M. GANTHEIL Robert; M. LASCAUX Laurent; M. MASDOUMIER Pascal; Mme NGOMBET BITOO Madeleine

Date d'affichage:

4 décembre 2017

<u>Délégations</u>: M. BOUTY Philippe à M. DUPRÉ Jean-Noël; Mme VILLEDARY Véronique à M. BOOB Frédéric; GANTHEIL Robert à M. PONTCHARRAUD Michel; ; M. LASCAUX Laurent à M. DESBORDES Pierre;

Secrétaire de séance : M. POINTIER Emeric

2017/12/11 N° 07

### 7 - Finances - Dissolution du budget annexe « Caisse des Ecoles »

Le Maire expose que le budget annexe « Caisse des Ecoles » est en sommeil depuis 3 ans. Il précise que le résultat était nul au 31 décembre 2014 et que les valeurs de l'actif et du passif seront transférées dans le budget principal de la commune de Confolens en 2018.

Cette dissolution et ce transfert à compter du 1er janvier 2018 ont pour conséquence :

La suppression du budget annexe « Caisse des Ecoles »

Vu la délibération n° 05 2014/04/24 du Conseil Municipal du 24 avril 2014 adoptant le budget primitif de la caisse des écoles de l'exercice 2014 :

Vu la délibération n°02 2014/07/17 du Conseil Municipal du 17 juillet 2014 décidant la dissolution du budget de la caisse des écoles et réintégration dans le budget communal

Vu la délibération n° 15 2014/12/04 du Conseil Municipal du 04 décembre 2014 décidant la clôture du budget caisse des écoles 2014

 Considérant que l'ensemble des opérations se rapportant à ce budget seront décrites et reportées dans le budget général 2018;

### AR PREFECTURE

016-200054047-20171211-2017\_12\_11\_07-DE

Regu le 13/12/2017

De ce fait. Monsieur le Maire propose de procéder à la dissolution de ce budget au 31 décembre 2017.

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la suppression du budget annexe « Caisse des écoles » au 31 décembre 2017 et l'intégration des valeurs de l'actif et le passif dans le budget principal de la ville de Confolens en 2018.
- Autorise Monsieur Le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour clôturer ce budget annexe et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Pour Extrait Conforme

En Mairie le 11 décembre 2017

Jean-Noël DUPRÉ Maire de Confolens